

Politiques locales de jeunesse plus participatives

-

Isabelle Simonis

-

Ministre de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objectifs.

Le présent projet vise à sensibiliser et outiller les responsables politiques et associatifs locaux face à l'enjeu du développement de la citoyenneté des jeunes, en favorisant leur participation aux décisions qui les concernent.

Il s'agit in fine de renforcer l'appropriation par les jeunes des enjeux politiques, au contact avec leurs responsables locaux, en s'appuyant sur l'expertise des professionnels de la jeunesse.

L'objectif de ce projet est donc double. Il s'agit :

- D'une part de favoriser la mise en place concertée de politiques locales de jeunesse, au départ d'une visée émancipatrice qui considère le jeune comme une ressource, comme un citoyen à part entière ;
- et d'autre part de privilégier la participation active des jeunes, directement ou par des processus de participation interne aux associations, aux décisions qui les concernent.

Contexte.

En matière de politiques locales de jeunesse, il n'existe pas d'idéal type transposable d'un territoire à l'autre tant les variables sont nombreuses. D'où la proposition ci-dessous d'une méthode que l'on pourrait qualifier de procédurale, d'un parcours réflexif, critique et participatif. Il s'agit donc plutôt d'un « chemin critique » d'élaboration, étape par étape, d'un projet de politique locale à destination de la jeunesse, et avec celle-ci.

Il s'agit donc davantage d'encourager les communes (politiques et fonctionnaires), au départ des associations de jeunesse et en concertation avec les acteurs locaux (associations, services, institutions et jeunes), à croiser les regards et se donner des perspectives négociées et articulées en termes de politiques de jeunesse à mettre en place sur le territoire communal.

La démarche ainsi proposée se veut compatible avec d'autres méthodes s'inscrivant dans une perspective de participation, notamment celle développée dans le cadre des PST (Plans stratégiques transversaux) wallons, dans le respect de l'autonomie locale. L'enjeu est en effet moins d'alourdir le travail des communes avec un plan supplémentaire que de les soutenir et les sensibiliser à réaliser cette démarche avec sa population jeune.

La démarche est donc adaptable à la réalité de toutes les communes, que ce soit sur la Région Wallonne ou encore la Région de Bruxelles Capitale.

Concrètement, il s'agit dans un premier temps de constituer un **groupe « pilote »** afin de tester ce dispositif, en vue de son évaluation et de son amélioration. Cette phase impliquera entre 10 et 15 communes réparties sur les deux Régions, et se déroulera sur l'année scolaire 2016-2017.

L'évaluation sera réalisée avec le soutien de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Les critères permettant la sélection des communes tests devront garantir la diversité de celles-ci dans l'optique de rencontrer et prendre en compte un maximum de réalités locales.

Critères de sélection :

- Identification formelle de 3 acteurs porteurs de la dynamique (public, privé et personne relais – voir infra). Ce critère est une condition d'entrée dans le projet.
- Rural/urbain.
- Densité de population.
- Profil socio-économique et socio-culturel de la population jeune.
- Densité du paysage associatif jeunesse.
- Majorité politique au pouvoir.
- Autre ?

Durant toute la phase test et en amont de celle-ci, un **comité d'accompagnement**, réunissant des représentants des cabinets concernés, de l'Administration, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, de l'Association de la Ville et des Communes de Bruxelles-Capitale, du secteur associatif et du Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française sera constitué. Tous ses membres ayant le titre d'experts.

Ses missions sont :

- assurer l'accompagnement du processus en vue de l'alimenter avec les expertises et connaissances de chacun de ses membres ;
- commenter, alimenter, et améliorer les différents outils, notamment en termes de dispositifs et/ou outils existant ;
- procéder à une évaluation continue de la phase test, et formuler toute proposition d'amélioration du projet.

Ce projet a été présenté lors d'un **demi-journée sur la participation des jeunes au niveau local**, organisée le 30 juin 2016 par la Ministre de la jeunesse Madame Isabelle Simonis, en collaboration avec le Ministre-Président de la Région de Bxl-Capitale en charge des Pouvoirs locaux, Monsieur Rudi Vervoort, le Ministre des Pouvoirs locaux de la Région Wallonne, Monsieur Paul Furlan, la Ministre-Présidente de la Cocof en charge de la jeunesse, Madame Fadila Laanan.

L'appel à candidature pour les communes pilotes a également été lancé lors de cet évènement.

Les candidatures des communes désireuses de participer à la phase test doivent être envoyées au plus tard le vendredi 17 septembre 2016, à l'adresse suivante : cedric.garcet@gov.cfwb.be

Le Projet.

➤ **Les acteurs.**

Avant toute chose, il s'agit d'identifier les acteurs qui feront vivre ce projet sur les territoires locaux. Les communes sont ainsi invitées, pour participer à cette phase test, à déposer un dossier avec une note d'intention co-signée avec au minimum un acteur jeunesse, qui s'engage à jouer le rôle de responsable et de relais vers les autres acteurs jeunesse.

Le projet reposera donc sur deux acteurs principaux, à savoir un responsable pour le pouvoir communal, un responsable pour les acteurs jeunesse.

À noter qu'en cas d'absence d'acteur de jeunesse, le Creccide asbl pourra accompagner un(des) groupe(s) de jeunes, pour autant qu'aucun professionnel actif sur le territoire communal ne soit identifié et qu'un groupe de jeune soit volontaire pour participer au projet.

Chacun de ces acteurs responsables doit s'engager à faire vivre ce projet, et porter la dynamique. Leur responsabilité respective sera d'arriver à construire le regard sur la jeunesse de chacune des deux parties (public et privé), pour ensuite se mettre d'accord sur les enjeux à travailler collectivement.

Ils seront ainsi chargés de construire une parole collective, avec les autres acteurs, de manière à être inclusif et avoir le regard le plus large possible sur la jeunesse locale.

Vu les enjeux constitutifs de la démarche, et afin de soutenir celle-ci, une personne-relais (un « tiers intervenant ») sera désignée conjointement, au début du processus, par les acteurs locaux. Celle-ci, issue soit des services de la Ville soit du monde associatif, aura pour tâche d'accompagner le processus et de s'assurer du respect des quelques balises méthodologiques. Il jouera ainsi un rôle de facilitateur, d'accompagnateur de la démarche de discussion entre les acteurs, et de garant du respect du cadre du projet.

➤ **Les outils.**

Il s'agit d'abord de constituer, et mettre à disposition des acteurs locaux ce qui apparaît presque comme un préalable : un **outil d'informations** présentant le paysage des dispositifs et autres services existant à destination des jeunes. Actuellement, 23 fiches infos ont d'ores et déjà été rédigées. Celles-ci ont été distribuées lors de la présentation du projet le 30 juin dernier. Celles-ci sont disponibles sur le site du service de la jeunesse.

Un second **outil, pédagogique** celui-ci, sera également créé et mis à disposition des acteurs locaux. Outre des démarches pédagogiques pouvant être mises en œuvre sur le terrain, avec les jeunes, cet outil devra également comprendre des

balises pédagogiques, méthodologiques et éthiques à respecter afin de s'assurer que le projet soit réellement participatif pour les jeunes.

➤ **La formation.**

Un processus de formation et de supervision sera proposé aux personnes-relais choisies pour accompagner le processus de concertation (la troisième personne donc). Cette formation s'étalera sur 2 ou 3 jours de formation, et autant d'intervision. Ceci dans un double objectif d'acquisition, de renforcement ou de rappel de compétences nécessaires au projet, et de partage des forces et difficultés liées à celui-ci.

➤ **Le processus.**

Étape 1 – un diagnostic partagé

Il est donc proposé aux communes d'organiser des moments de concertation, d'échanges avec le tissu local en lien avec la jeunesse (associations, services et institutions divers travaillant au contact avec les jeunes), et/ou les jeunes directement en vue d'établir un **diagnostic partagé sur les questions de jeunesse au niveau local. Ce processus doit faire émerger des enjeux collectifs à traduire en actions concrètes.**

La connaissance et l'expertise des acteurs locaux, publics et privés, de la réalité de leur(s) jeunesse(s) doit servir de base à cette étape. Celle-ci pourra par ailleurs s'alimenter aux sources déjà existantes (plans quadriennaux des associations de jeunesse, analyse partagée du territoire des centres culturels, PCS, diagnostic sociaux, etc.), voire (mieux) être issue de processus, de démarches d'animation et de participation des jeunes.

Chacun des acteurs participant au processus ayant la tâche et la responsabilité d'alimenter la lecture ainsi croisée du diagnostic.

Temps 1 – la vision de chacun des acteurs

Dans un premier temps, ce diagnostic sera à réaliser d'une part par les acteurs de jeunesse (associations, services, institutions, jeunes), et d'autre part par les acteurs publics (politiques et administratifs), chacun ayant des enjeux différents.

Pour les acteurs publics locaux, il s'agira notamment, avec les différents services communaux, de procéder à un relevé des axes déjà existant en termes de politiques communale de jeunesse.

Pour les acteurs de la jeunesse, il s'agira pour le responsable d'organiser une réunion d'information lors du lancement du projet et assurer le rayonnement le plus large possible de l'information. Les associations, services et institutions travaillant avec les jeunes seront bien sûr libres de rejoindre le projet. L'aspect volontaire de la participation est en effet une clé de voûte de la réussite du

projet. Une liste des associations, services et/ou institutions contactées devra être constituée.

Il est important de noter que, quelle que soit la méthode choisie pour concrétiser ce projet, il sera demandé aux acteurs de jeunesse participants, lors de chacune des étapes, d'informer les jeunes des propositions et orientations prises. Ceux-ci devront donc être au minimum informés et consultés, voire mieux associés directement aux différentes étapes du projet.

Temps 2 – croiser les regards.

Il s'agira ensuite de se mettre d'accord, entre les deux parties, sur les enjeux à travailler ensemble à l'avenir. Ces enjeux seront constitutifs de la politique communale de jeunesse, portée dès lors tant par les responsables communaux qu'associatifs, et les jeunes.

Étape 2 – priorisation des enjeux identifiés - vers un plan d'actions

Le diagnostic ainsi négocié et les enjeux choisis collectivement seront le point de départ **d'orientations stratégiques**, qu'il s'agira alors de prioriser et planifier en fonction des enjeux collectifs principaux du territoire concerné, et des possibilités de concrétisation, en lien avec les moyens disponibles (principe de réalité).

Ces orientations seront à concrétiser au sein d'**un plan d'actions**, en collaboration avec le secteur associatif et les différents services communaux. Le projet ainsi construit devra être régulièrement évalué et questionné au regard des enjeux stratégiques afin de s'assurer de ne pas en perdre le sens.

Étape 3 – Une charte, un pacte de citoyenneté

Le projet politique ainsi négocié, sera constitutif d'une charte d'engagement réciproque, signée par les différentes parties prenantes, laquelle sera **volontaire** et **non contraignante**. Elle représente en quelque sorte **un « pacte de citoyenneté »**, qui devrait prévaloir dans la relation qu'une société entretient avec sa jeunesse. En ce sens, elle sera mise à disposition de la population via le site internet de la commune, ou tout autre outil de communication.

Cette charte, une fois signée, devra être présentée aux jeunes de la localité, lesquels pourront l'évaluer et la commenter. Cette démarche devra obligatoirement être accompagnée par les professionnels qui ont participé au processus. Ils seront ainsi amenés à dire s'ils ont été entendus par le pouvoir communal, et si ce projet semble correspondre à leurs besoins. Cet avis devra accompagner la publication de la charte.

Étape 4 – « je fais bouger mon monde »

Au terme de la phase test, selon des modalités et avec des montants qui doivent encore être déterminés, chaque commune ayant participé aura l'occasion d'introduire un dossier au Service de la Jeunesse pour concrétiser l'un ou l'autre axe constitutif de la charte.

Dans ce projet, la démarche proposée est aussi importante que le résultat lui-même car c'est elle qui crée la dynamique collaborative qui permettra d'améliorer le dialogue avec les citoyens et le monde associatif. Fédérer les acteurs autour d'un projet commun permettra de les impliquer et de dépasser les dynamiques de méconnaissance, voire de concurrence, et de favoriser les logiques de réseau et de partenariat.

Planning.

Durant la phase test, il s'agira d'étaler le processus sur une période de 10 à 12 mois. L'enjeu étant que la démarche puisse servir d'appui à la définition de la politique locale de jeunesse, et que la concertation autour de celle-ci permette aux différents acteurs de s'allier collectivement, de s'articuler les uns les autres, au bénéfice de la jeunesse.

Planning de la phase test :

- Juin 2016 : colloque + appel à projet et distribution outil d'info.
- 16 Septembre 2016 : rentrée des candidatures et sélections des communes, par le cabinet de la Ministre de la Jeunesse. Présentation de cette sélection au comité d'accompagnement.
- Octobre à décembre 2016 :
 - ⇒ Formation des personnes relais.
 - ⇒ Étape 1.
- Janvier à mai 2017 : étapes 2 et 3.
- Juin 2017 : étape 4
- Septembre 2017 : étape 5.
- Février 2018 : présentation des résultats au salon des mandataires, généralisation du projet via distribution des 2 outils finalisés (après évaluation phase test) et lancement de la circulaire « Pacte communal de citoyenneté des jeunes ».

Note : les étapes 1 à 4 devront obligatoirement se dérouler sur cette période (septembre '16 – juin '17) mais les échéances pourront être adaptées selon les réalités de terrain.